



## Il ne paie plus la pension alimentaire a son ex compagne.

Par **linge**, le **25/01/2017** à **21:36**

Bonjour,

Mon compagnon verse une pension alimentaire de 200 € à son ex compagne pour sa fille, accord devant le juge des affaires familiales.

Depuis janvier 2016, il n'a effectué aucuns règlements. Il ne voit plus sa fille depuis 3 ans et demi. Il vient de recevoir une procédure par huissier pour régulariser les impayés sous huit jours.

Quels recours peut-il avoir ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **22:32**

Bsr

Aucun recours possible . Pour justifier du non paiement, seul le jaf jugerait le paiement impossible financièrement

Par **cocotte1003**, le **26/01/2017** à **07:54**

Bonjour, il n'y a pas de lien entre le paiement de la pension et le droit de visite. Soit votre ami ne peut plus payer autant de pension car ses revenus ont baissé et là il saisit le tribunal pour demander une baisse du montant, en attendant il risque fort d'être saisi sur ses comptes, voir une saisie directe sur salaire, les frais étant à sa charge. Si la mère refuse qu'il voit l'enfant, il doit porter plainte pour non présentation d'enfant au près des forces de l'ordre, cordialement

Par **linge**, le **26/01/2017** à **12:29**

merci pour les renseignements.